



# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BÉDOIN

Département de VAUCLUSE

Arrondissement de  
CARPENTRAS

**Séance du  
23 mars 2023**

**Nombre de membres :**

En exercice : 16

Qui ont pris part à la  
délibération : 15

Dont pouvoirs : 4

Date de la

convocation :

18/03/2023

Date de la

publication :

31.03.2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois mars à 17 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration du C.C.A.S de Bédoin, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Alain CONSTANT**, Président du C.C.A.S de Bédoin.

Étaient présents : Mesdames BARNICAUD Eliane, BEGNIS Pascale, BEGNIS Martine, CHARRETEUR Yannick, CIPOLLA Stéphanie, LANGLOIS Geneviève, PERRIN Carole,

Messieurs BREZOUT Serge, CAMPON Patrick, DETHES Romain.

Étaient absents ayant donné procuration : Mme BERNARD Monique en faveur de Mme BEGNIS Pascale, Mme DELEUIL Joëlle en faveur de Mme BARNICAUD Eliane, Mme LEVY CONSTANT Gilberte en faveur de M. CAMPON Patrick, M. Vincent POUILLAUDE en faveur de Mme CHARRETEUR Yannick.

Était absent : Monsieur FELDMANN Michel.

**N° MA-DEL-2023-02**

#### **OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

RAPPORTEUR : Madame la Vice-Présidente

Le rapporteur présente le Compte Administratif 2022 dont un exemplaire a été communiqué à chaque administrateur.

Le Compte Administratif retrace toutes les recettes et les dépenses effectuées au cours de l'année 2022 et mentionne les restes à recouvrer et à réaliser.

Le Compte Administratif établi par Monsieur le Président, fait ressortir les résultats suivants pour l'exercice 2022 :

#### **Section de fonctionnement :**

	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Réalisation de l'exercice	23 807.10 €	32 320.31 €
<b>Résultat de l'exercice 2022</b>		8 513.21 €
Résultats reportés		9 292.07 €
<b>Résultat de clôture 2022</b>		17 805.28 €

**Section d'investissement :**

Pas d'opération.

**Vu** le Code Général des Collectivités territoriales,

**Vu** le Compte Administratif de l'exercice 2022 dressé par Alain CONSTANT, Président, cette personne s'étant retirée au moment du vote,

**Considérant** la concordance avec les indications du compte de gestion,

**Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :**

- **D'approuver** le Compte Administratif 2022 du CCAS,
- **D'arrêter** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

0	Voix contre
0	Abstention
14	Voix pour

Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture de  
Vaucluse le : 31.03.2023  
Et publication sur le site internet de la commune de  
Bédoin le : 31.03.2023

Pour extrait certifié conforme,  
**La vice-présidente, Mme Carole PERRIN**

**La secrétaire de séance**  
**Stéphanie CIPOLLA**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'assemblée ayant délibéré et d'un recours contentieux devant le Tribunal de Nîmes (16 avenue Feuchères – CS 88010 – 30941 NÎMES Cedex 09) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.